



VOIE SCOLAIRE, APPRENTISSAGE OU FORMATION PROFESSIONNELLE



Code diplôme : 4032114 - RNCP : 31694 - Date d'échéance d'enregistrement : 01/01/2025
CERTIFICATEUR : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Le ou la titulaire du diplôme est amené.e à réaliser les opérations de conduite d'un ou plusieurs ateliers horticoles dans des champs de production variés : fruits, petits fruits, légumes, végétaux d'ornement, jeunes plants, semences, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, selon les objectifs de production (quantité, qualité, variétés) et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Acquérir** les compétences nécessaires et une qualification professionnelle
- **Donner** des outils d'analyse et **acquérir une autonomie** dans le travail

EXEMPLES D'ACTIVITÉS VISÉES

- Organiser, suivre et réguler un chantier horticole
- Constituer et réguler des groupes de travail
- Accueillir et former de nouveaux arrivants
- Paramétrer et régler des automates et autres équipements
- Surveiller et contrôler les conditions de développement des productions
- Évaluer le processus de production à partir de données recueillies
- Mettre en place des cultures
- Gérer les bio-agresseurs

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Pédagogie de l'**alternance** basée sur le vécu. Interventions de professionnels du secteur. Visites de terrain. Suivi personnalisé en centre de formation et en entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSIONS

- Après une 3e : entrée en 1ère année
- Après un CAPA ou une 2nde : entrée en 2ème année
- Après une 1ère générale ou techno : entrée en 3ème année (sur dérogation)
- **Sous statut scolaire** : sans condition dans le cadre d'une poursuite de scolarité
- **En apprentissage** : après une 3e ou avoir entre 16 et 29 ans
- **En formation professionnelle adulte** : selon les modalités de prise en charge (nous consulter)

DURÉE DE LA FORMATION

3 ans - En **alternance** (stages ou apprentissage)

A1 : 17 sem. MFR / 21 sem. entreprise
A2 : 18 sem. MFR / 20 sem. entreprise
A3 : 20 sem. MFR / 18 sem. entreprise

Possibilité d'adapter la durée de formation après un positionnement

DIPLÔME PRÉPARÉ

Le **Baccalauréat Professionnel**
Diplôme d'État (niveau 4)
de l'enseignement professionnel
délivré par le Ministère de
l'Agriculture

L'ÉTABLISSEMENT

- Internat et restauration sur place
- Navette quotidienne depuis la gare de Saint-Rambert-d'Albon





Arbres, Arbustes, Fruits, Fleurs, Légumes

VOIE SCOLAIRE, APPRENTISSAGE OU FORMATION PROFESSIONNELLE



RÉPARTITION HORAIRES

DISCIPLINES	1ÈRE ANNÉE	2ÈME ANNÉE	3ÈME ANNÉE
ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX			
Français, Histoire, Géographie, Enseignement Moral Civique et Education Socio-Culturelle	90	120	110
Mathématiques, Biologie, Physique, Chimie, Informatique	90	110	110
LV1 : Anglais	40	35	35
Éducation Physique et Sportive	40	40	40
ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS			
Gestion de l'alternance et accompagnement personnalisé	30	30	30
Modules professionnels :			
• Sciences Economiques Sociales et de Gestion	35	35	40
• Agronomie	25	15	15
• Agroécologie	25	25	30
• Sciences et Techniques des Equipements	35	30	30
• Sciences et Techniques Horticoles	135	160	175
• MAP Viticulture - Œnologie			35
Enseignement à l'initiative de l'établissement (SST, Certiphyto)	50	30	45
TOTAL	595	630	700

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Des évaluations régulières et entraînements pour évaluer la progression d'acquisition des compétences. Contrôle continu tout au long du parcours de formation.

50% CCF - 50% Épreuves Terminales

POUR S'INSCRIRE

- Entretien de motivation
- Signature d'un contrat d'apprentissage dans les 3 mois qui suivent le début de la formation
- Signature d'une convention de stage pour le statut scolaire

MODALITÉS FINANCIÈRES

- Adhésion à l'association
- Possibilité de pension ou demi pension (nous consulter)
- Voie scolaire : voir nos tarifs sur le site web
- Apprentissage et formation professionnelle adulte : nous consulter

RÉMUNÉRATION (apprentissage)

Rémunération en Contrat Apprentissage*	Moins de 18 ans	De 18 ans à 20 ans	De 21 ans à 25 ans	26 ans et +
1ère année	27% SMIC**	50% SMIC**	53% SMIC**	100% SMIC**
2ème année	39% SMIC**	57% SMIC**	61% SMIC**	
3ème année	55% SMIC**	67% SMIC**	78% SMIC**	

*Le taux de rémunération ne peut en aucun cas être inférieur, le cas échéant, au taux perçu par l'apprenti.e lors d'un précédent diplôme.

**Ou du minimum conventionnel de l'emploi occupé.

ACCESSIBILITÉ

L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes en situation de handicap avec une possibilité d'aménagement du parcours de formation (nous consulter)

LES DÉBOUCHÉS

Poursuite de la formation : BTS

Vie active : Salarié.e qualifié.e, chef.fe de culture, chef.fe d'équipe, second.e d'exploitation

